



Transfert de crédit

Par alysam

J'ai un crédit immobilier au Crédit Foncier dont le contrat me permet de faire un transfert. Ayant vendu la maison à laquelle ce crédit était attaché, j'ai souhaité le transférer sur une nouvelle maison pour laquelle j'ai signé un compromis de vente avec pour condition suspensive l'obtention de ce transfert. J'ai fait la demande auprès du Crédit Foncier le 4 mai dernier. Après de multiples demandes redondantes de documents, et de multiples appels sans réponses utiles, on m'a répondu le 2 juillet que mon dossier a été communiqué à Crédit Logement. Le problème, c'est que l'achat de la nouvelle maison doit être finalisé au plus tard le 30 juillet. Sans réponse du Crédit Foncier, positive ou négative, je serai obligée de dédommager les acheteurs. Comment obliger le Crédit Foncier à me communiquer une décision le plus vite possible?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Vous ne pouvez pas forcer une décision de Crédit Logement.

La condition suspensive vous protège (si elle a été correctement rédigée) et vous n'aurez pas d'indemnisation à verser... et sans doute pas aux "acheteurs" (c'est vous l'acheteur) mais aux "vendeurs".

Par alysam

Je ne cherche pas à forcer une décision juste à obtenir une réponse positive ou négative. L'agent immobilier me dit que sans réponse précisant la décision du CFF, je ne peux me référer à la clause suspensive et devrai donc une indemnité.

Par yapasdequoi

C'est donc que cet agent a rédigé cette clause avec les pieds (qui en est surpris ?..)

Consultez VOTRE notaire (pas celui du vendeur.)

Par alysam

Merci pour votre réponse, je vais contacter mon notaire.